Image not found or type unknown

Abandon de poste forcé suite au manquement obligations convention

Par **mickey**, le **20/09/2013** à **17:14**

arrêt travail du 01/06 au 01/08/2013 suite grosse pression(démarchage téléphonie à domicile)ensuite obligé de quitter la région de mon employeur(06)pour ma région natale(73)car mon employeur n'a jamais envoyé les attestations patronales à la sécu et de ce fait plus un rond pour payer loyer et minimum vital...A ce jour toujours rien touché mais je vais m'arranger avec la sécu quand mon dossier sera transféré;
Mon problème principal est le suivant: comment je fais pour clarifier la situation avec mon employeur en préservant mes intérêts,sachant que je suis en CDI depuis 9 mois seulement,que je vais le poursuivre aux Prudhommes en référé pour non présentation de documents à la SÉCU,que je ne suis pas inscrit à Pôle emploi et que je le voudrais bien pour trouver un nouveau travail mais je suis tjrs considéré comme salarié et il m'envoie tjrs des bulletins de paye...Evidemment il ne veut pas d'une rupture de contrat conventionnel et ça peut durer longtemps.Suis je obligé de démissionner? Est ce que ça peut être considéré comme une démission forcée puisque privé de ressources par sa faute ?

Par **P.M.**, le **20/09/2013** à **17:38**

Bonjour tout d'abord,
L'abandon de poste est une très mauvaise méthode car l'employeur n'a aucune obligation de vous licencier et si finalement il y procédait, vraisemblablement pour faute grave, il peut prendre tout son temps, résultat, jusque là, sans ressources, vous ne pouvez pas être embauché par une autre entreprise puisque pas libre de tout engagement et pas plus vous inscrire à Pôle Emploi...
Même si vous preniez acte de la rupture du contrat de travail aux torts de l'employeur par lettre recommandée avec AR, il faudrait que le Conseil de Prud'Hommes l'analyse comme ayant les efets d'un licenciement abusif ou d'une démission mais jusque là, Pôle Emploi refuserait vraisemblablement de vous indemniser...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés